

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D87_2022

Séance du 23.06.2022 – Convocation du 16 juin 2022

Compte rendu affiché le 01.07.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Nicolas PASTY

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence GAGNEUR par Séverine DEJOUX, Odile BALTHAZARD par Anne MOREL, Nasser MESSAÏ par Véronique CHIAVAZZA, Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Convention d'installation de gîtes à chiroptères sur des parcelles privées

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- CONSIDÉRANT l'objectif d'amélioration de la capacité d'accueil des chiroptères sur l'Espace Naturel Sensible du Vallon des Torrières,
- CONSIDÉRANT qu'un des endroits stratégiques d'installation de ces gîtes se trouve sur un tènement privé, il est nécessaire de conventionner avec le propriétaire concerné,
- **DECIDE :**
 - D'ADOPTER la convention (jointe en annexe) d'installation et d'entretien de gîtes à chiroptères sur des tènements privés situés sur le site naturel du Vallon des Torrières,
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer et à effectuer les démarches afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 juin 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28.06.2022

- Publication ou affichage le 28.06.2022

Eric BELLOT, Maire.

